

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
13/08/2014

Dossier complet le  
13/08/2014

N° d'enregistrement  
F-054-14-C-0085

## 1. Intitulé du projet

RN10 - Protections acoustiques sur la commune de Vivonne (Vienne)

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6b: Infrastructures routières, modification ou extension non substantielle d'autoroutes et voies rapides, y compris échangeurs.	Création de protections phoniques (écran) le long de la RN10 sur la commune de Vivonne dans le département de la Vienne, en raison des nuisances sonores et suite à l'identification des points noirs de bruit sur le réseau routier national non concédé de Poitou-Charentes.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

L'opération consiste à réaliser, sur le réseau routier national exploité par la DIR Atlantique, des dispositifs de protection contre les nuisances sonores afin de traiter les sections les plus critiques et à enjeux prioritaires identifiés dans les PPBE Etat de la région Poitou-Charentes, approuvés par chaque préfet de département [points noirs de bruit (PNB) à résorber sur le réseau RN, conformément à la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 pour les infrastructures routières dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an et à la circulaire du 23 juillet 2008 - plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) État de 1ère échéance].

Ainsi 36 PNB sur 20 ZBC et 16 points en ambiance sonore non modérée sur 9 ZBC ont été identifiés sur le réseau de la DIR A.

4 secteurs ont été identifiés comme pouvant être traité à la source (merlon ou écran) : à Vivonne (RN10), à Sainte-Soulle sur la RN11 et à Lagord sur 2 secteurs.

Les autres secteurs en priorité 1 ou 2 seront traités uniquement par isolation de façade.

Le présent projet concerne la protections à la source (écran) sur la commune de Vivonne.

Les autres secteurs à protéger (à Sainte-Soulle et Lagord) font, chacun, l'objet d'un dossier spécifique.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à la résorption des points noirs de bruit mis en évidence lors de l'élaboration des PPBE Etat de Poitou-Charentes

Le secteur concerné se situe au niveau de la RN10, sur la commune de Vivonne : 1 écran de 4m de haut et 150m de long

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- des sondages géotechniques pour conception et dimensionnement des fondations des écrans sont en cours de réalisation.
- l'écran acoustique absorbant est placé derrière la glissière. La longueur de l'écran est d'environ 158m, et d'une hauteur de 4m à part rapport au bord extérieur de la BAU.

Les travaux devront être réalisés à partir de la RN 10 (bretelle de sortie) et nécessiteront une neutralisation a minima de la BAU, voire de la voie lente.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ecrans anti-bruit :

- accès privilégiés à l'arrière des écrans par des chemins situés hors RN ; à défaut, réalisation d'un accès sécurisé depuis la section courante
- nettoyage manuel périodique du sol (objets au sol) dans la zone des écrans, sous mesure d'exploitation (voie lente neutralisée)

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L' écran fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux à la mairie de Vivonne.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude au cas par cas au titre de l'article R122-2 et R122-3 du code de l'Environnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- RN10 (Vivonne) : 1 écran de 4m de haut sur 150m de longueur	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

1 commune concernée dans le département de la Vienne: Vivonne

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Coordonnées (source MAP Info RGF93):

X: 489931,8 - Y: 6596219,8

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Travaux relevant des programmes d'actions des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des 4 départements de Poitou-Charentes

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet d'implantation de l'écran se situe en domaine public.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Vivonne révisé en 2004.  
Le zonage au droit du secteur d'étude sont:  
- Ud: zone urbaine à habitat plus récent à dominante pavillonnaire  
- Np: zone naturelle protégée par la qualité de son paysage.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières nationales en Poitou-Charentes.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur de Vivonne est concerné par une Zone de Répartition des eaux Le projet présente un enjeu faible sur cette ZRE (cf rapport écologie).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines phases de chantier sont susceptibles de générer ponctuellement du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Opération PDMI de mise aux normes de la RN10 dans la Vienne sous maîtrise d'ouvrage DIRA:

- étude d'impact en cours
- enquête publique prévue fin 2015

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant le rapport de l'écologue joint ne montrant pas d'enjeu particulier en ce qui concerne la faune et la flore sur le périmètre du projet;  
Considérant l'impact réduit sur le paysage compte tenu du caractère urbain et routier du projet;  
Considérant l'emprise réduite du projet.  
Je considère que le projet d'implantation d'écrans sur la commune de Vivonne dans le cadre de la résorption des PNB en Poitou-Charentes n'a pas d'impact notable sur l'environnement  
J'estime donc qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Bordeaux

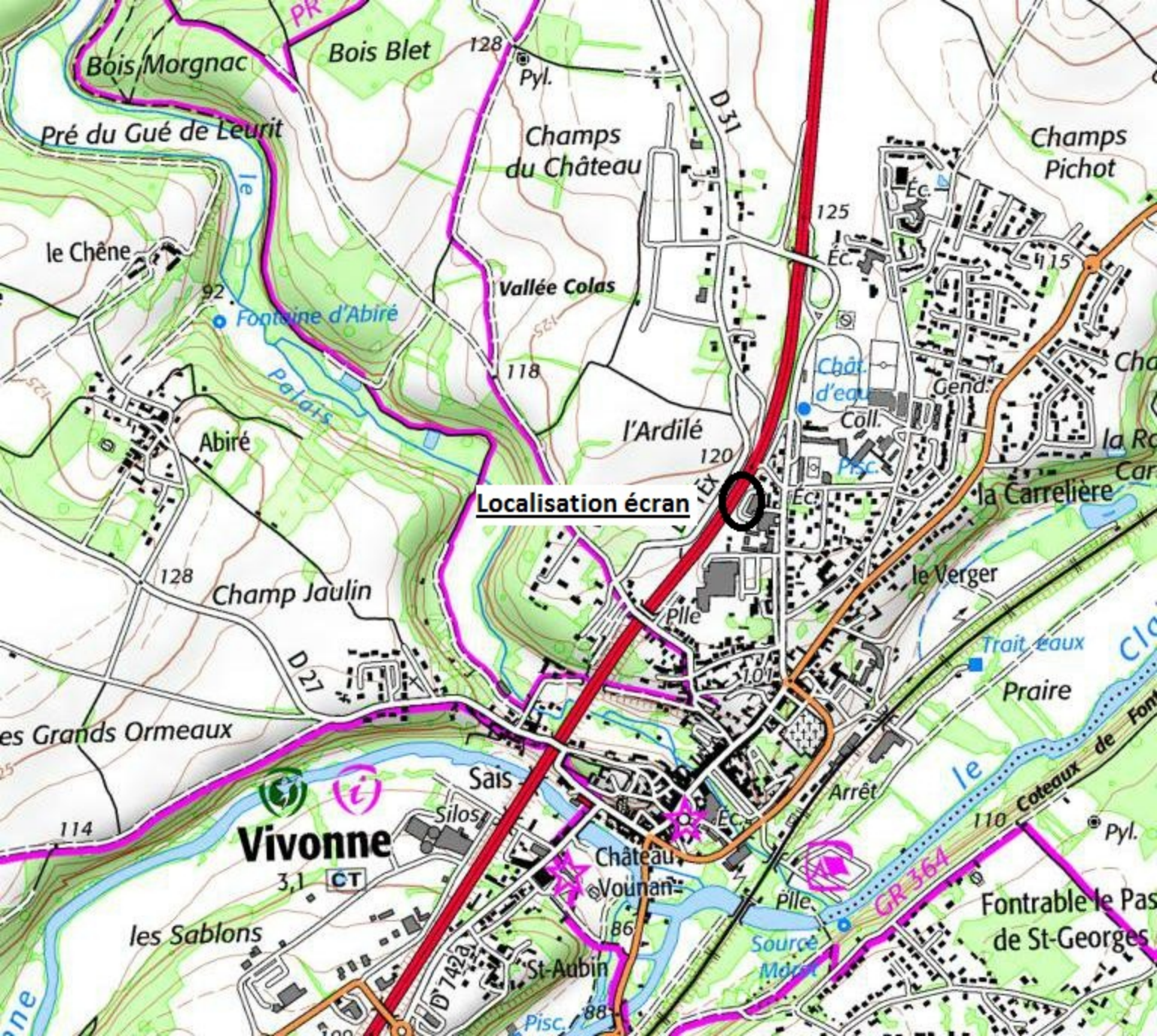
le,

le 8 AOUT 2014

Signature

Pour le directeur,  
Le directeur adjoint  
Chargé du développement

Didier CAUDOUX



Localisation écran

**Vivonne**

3.1 CT

GR 364

# RN10-519-VIVONNE

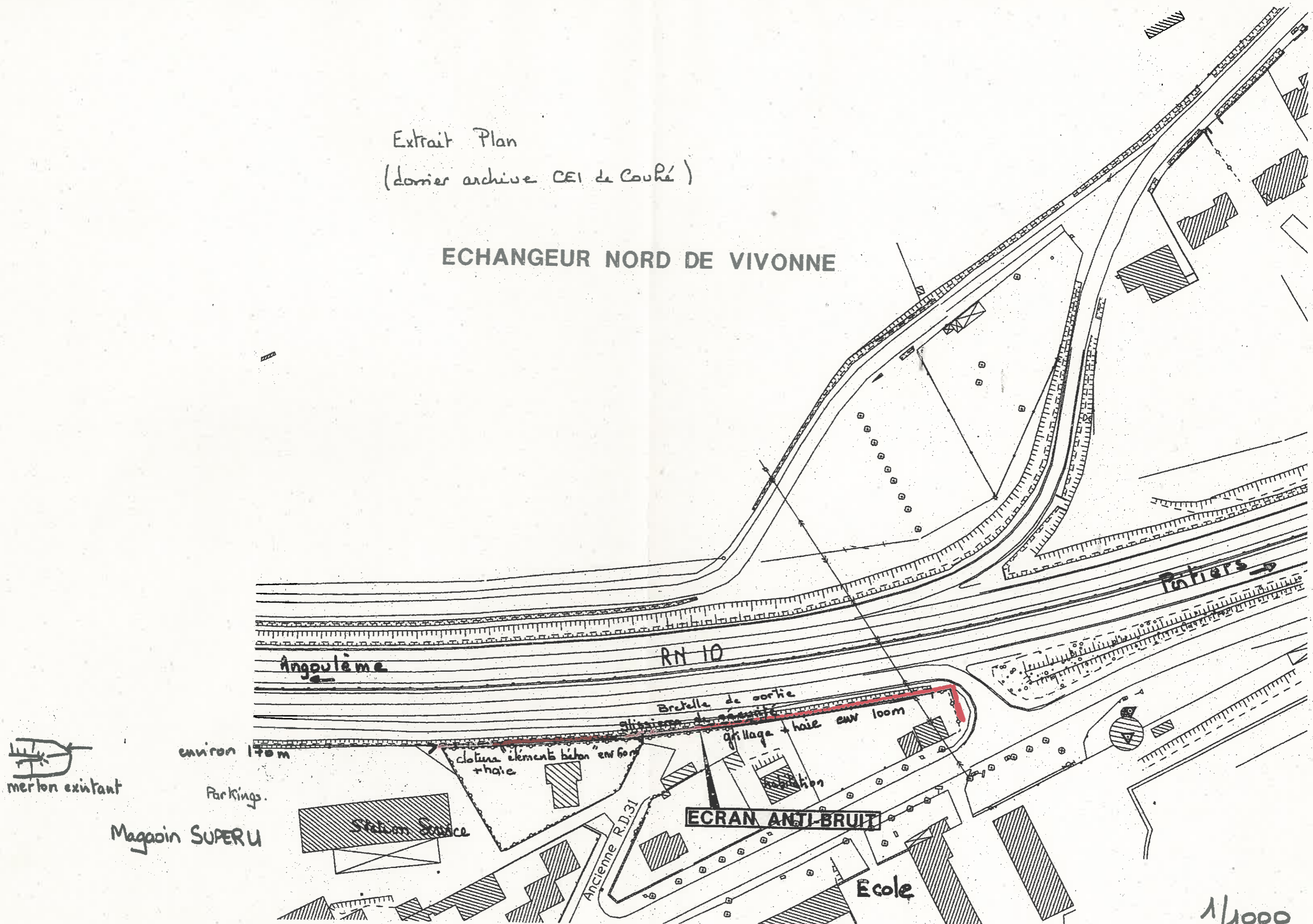
Niveau de bruit: fort dépassement

Écran antibruit de 3m de haut et 150m de long



Extrait Plan  
(dernier archive CEI de Couhé)

### ECHANGEUR NORD DE VIVONNE



1/1000

Vues de puis la RN10



prise de vue 2

prise de vue 1



2014

Vivone - prise de vue 1 vers zone d'implantation de l'écran projeté



2014

Vivone - prise de vue 2 vers zone d'implantation de l'écran projeté





# Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne

PROCEDURE DE CAS PAR CAS DES ETUDES D'IMPACT

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N°14734\*02 – SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL

**ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT SUD-  
OUEST**

**AGENCE DE BORDEAUX**

Parc Sextant – Bâtiment D  
6-8 avenue des Satellites  
CS 70048  
33187 LE HAILLAN Cedex  
Tel. : 05 56 13 85 62  
Fax : 05 56 13 85 63

**DIRA**  
19 allée des Pins – CS 31670  
33073 BORDEAUX Cedex

## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE DE LA DEMANDE</b>	<b>2</b>
1.1. NATURE DU PROJET	2
1.2. OBJET DE LA DEMANDE	2
1.3. LOCALISATION	2
1.4. RUBRIQUES CONCERNÉES	4
<b>2. OCCUPATION DES SOLS</b>	<b>4</b>
2.1. USAGE ACTUEL	4
2.2. DOCUMENTS D'URBANISME	4
<b>3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>5</b>
3.1. ZONAGES ET PERIMETRES DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL	5
3.2. MILIEU NATUREL A L'ECHELLE DES PROJETS	7
3.2.1. Zones humides	7
3.2.2. Milieu naturel à l'échelle des zones d'études	7
3.3. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT	7
3.4. RISQUES MAJEURS	8
3.5. SITES ET SOLS POLLUES	8
3.6. HYDROGRAPHIE	9
3.6.1. Eaux superficielles	9
3.6.1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE	9
3.6.1.2. ZONE DE REPARTITION DES EAUX	9
3.6.2. Eaux souterraines	10
3.7. PAYSAGE	10
3.7.1. Sites inscrits/classés	10
3.7.2. Autres intérêts paysager	10
3.7.3. Synthèse des enjeux et préconisations	11
<b>4. METHODOLOGIE</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 1 Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 Illustration zone d'implantation</b>	<b>14</b>

## FIGURES

FIG. 1.	PLAN DE SITUATION AU 1/25000 DU SECTEUR D'ETUDE 5 - VIVONNE	3
FIG. 2.	ZONAGE PLU VIVONNE	4
FIG. 3.	PLAN DES ZONAGES ECOLOGIQUES-VIVONNE	6
FIG. 4.	PPBE SECTEUR DE VIVONNE	8
FIG. 5.	EXTRAIT DU SITE BASIAS REPERANT LES SITES ET SOLS POLLUES SUR LA COMMUNE DE VIVONNE	9

# 1. CONTEXTE DE LA DEMANDE

## 1.1. NATURE DU PROJET

Les projets concernent la mise en place de protections phoniques en Poitou-Charentes, dans le cadre de la résorption de points noirs de bruit issus des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement Etat sur le réseau routier national non concédé.

1 secteur est identifié sur la commune de Vivonne dans le département de la Vienne.

⇒ Ecran acoustique de 150 m de long sur 4 m de haut.

## 1.2. OBJET DE LA DEMANDE

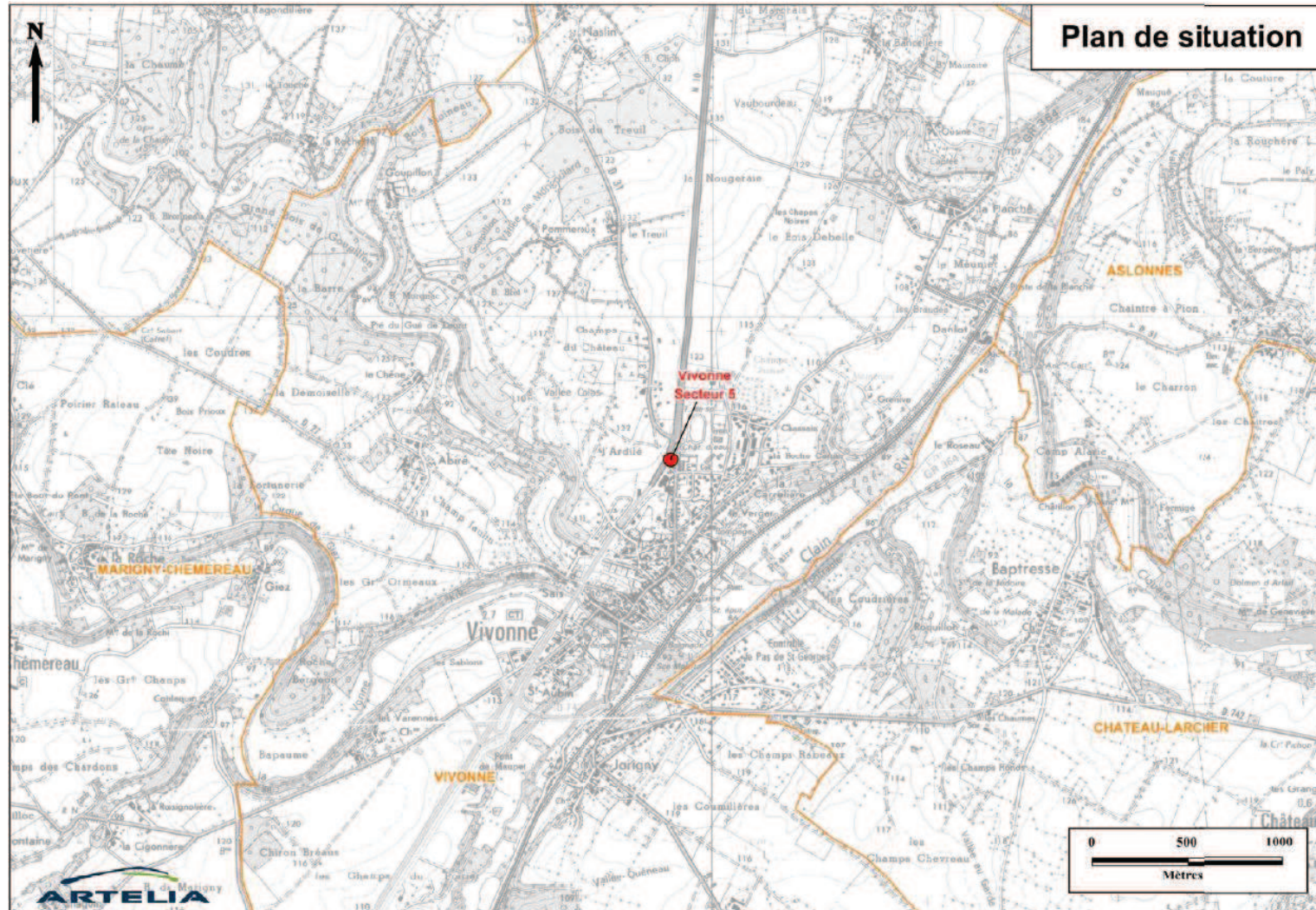
Le présent rapport correspond à la synthèse des recherches complémentaires pour le volet « état initial » du cas par cas. Le recueil de données est accompagné d'un prédiagnostic écologique, basé sur une analyse de terrain réalisé par l'écologue d'ARTELIA le 8 juillet 2014.

## 1.3. LOCALISATION

**Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne**

Procédure de cas par cas des études d'impact

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

**Fig. 1. Plan de situation au 1/25000 du secteur d'étude 5 - Vivonne**

## 1.4. RUBRIQUES CONCERNÉES

La rubrique applicable du tableau des seuils et critères annexé à l'article R122-2 du code de l'environnement est la **6b, concernant les infrastructures routières : modification ou extension non substantielle d'autoroute et de voies rapides, y compris échangeurs.**

## 2. OCCUPATION DES SOLS

### 2.1. USAGE ACTUEL

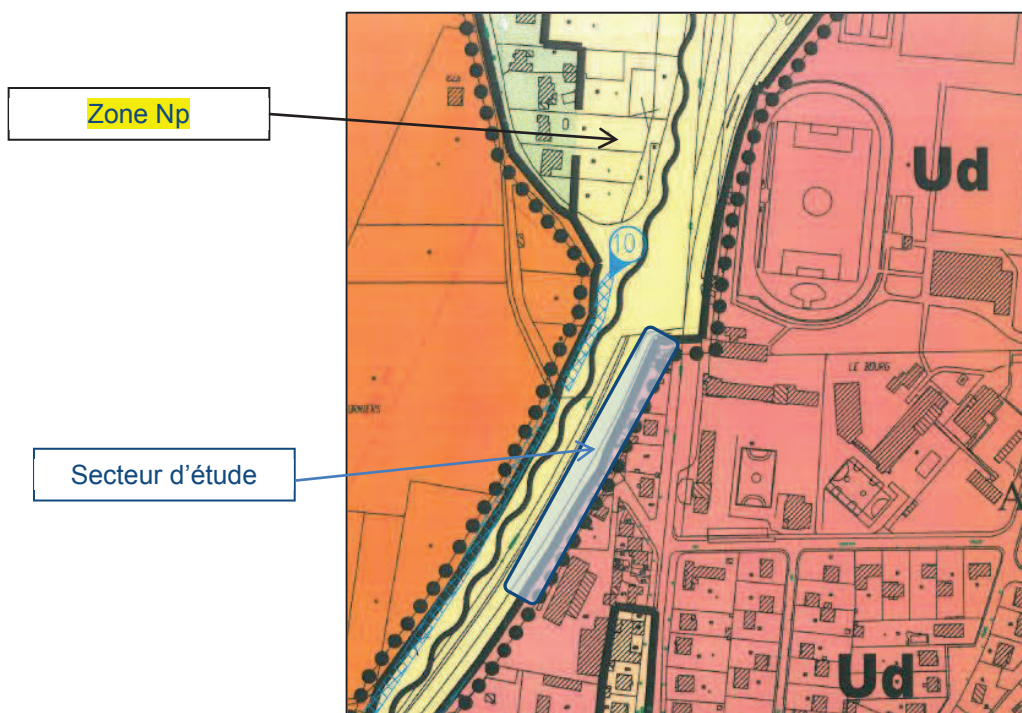
Le secteur d'étude est situé en bordure de réseau national. Le projet occupe strictement le domaine public routier de l'Etat, en limite de domaine privé.

### 2.2. DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Vivonne est couverte par un Plan local d'urbanisme révisé en 2004.

La zone d'étude est située en limite des zones :

- Ud : zone urbaine à habitat plus récent à habitat plus récent à dominante pavillonnaire,
- Np : zone naturelle, protégée pour la qualité de son paysage.



**Fig. 2. Zonage PLU Vivonne**

---

## 3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### 3.1. ZONAGES ET PERIMETRES DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

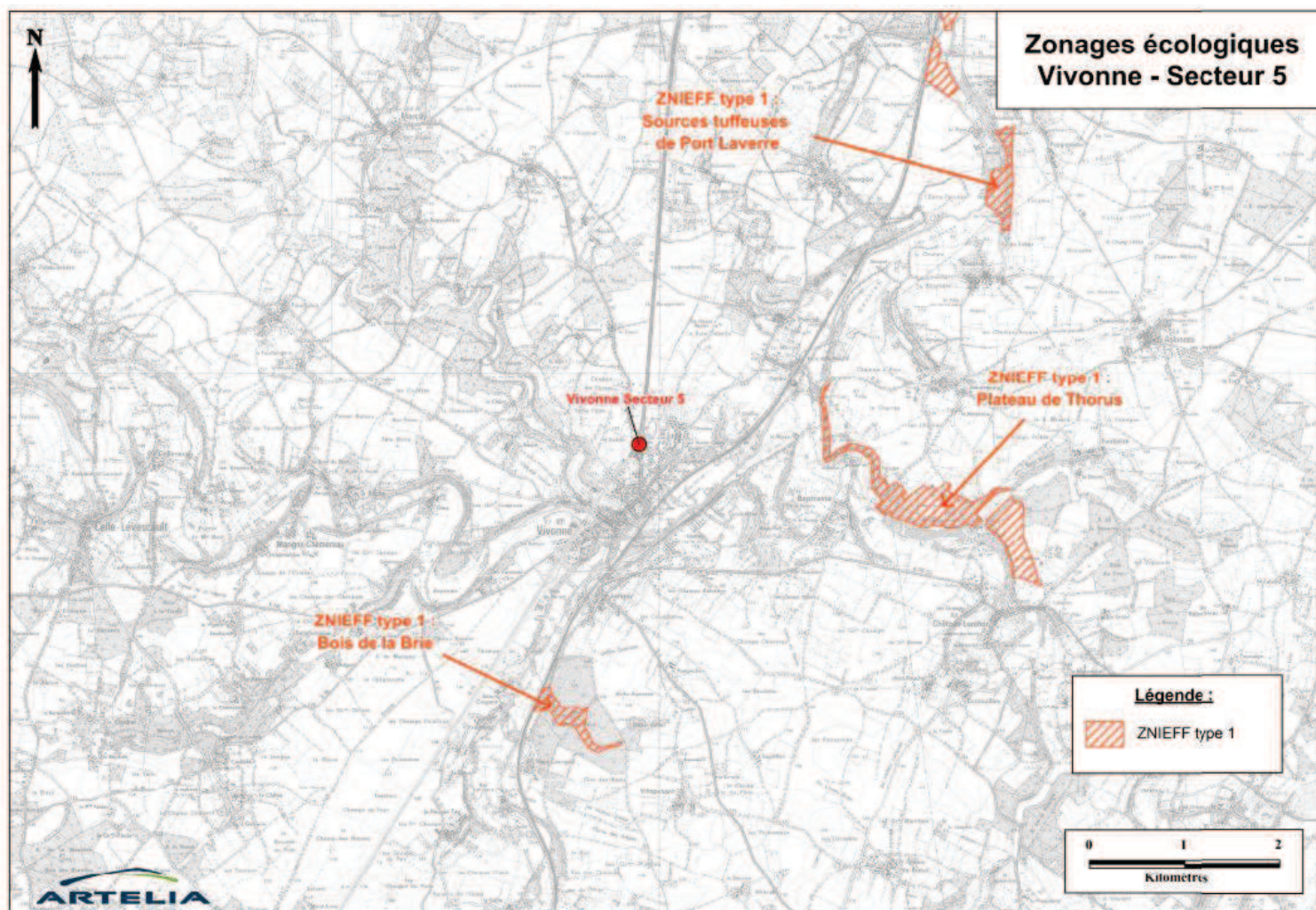
Le site de projet n'est concerné par aucun zonage et périmètre de protection du milieu naturel.

Les zonages les plus proches sont présentés sur les cartographies ci-dessous et concernent uniquement des ZNIEFF. En effet, les sites Natura 2000 sont situés dans un rayon de plus de plus de 10 km (exactement 19.6 km au sud-ouest).

**Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne**

Procédure de cas par cas des études d'impact

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

**Fig. 3. Plan des zonages écologiques–Vivonne**

## 3.2. MILIEU NATUREL A L'ECHELLE DES PROJETS

### 3.2.1. Zones humides

Aucune pré localisation des zones humides n'existe au droit de la zone d'étude.

### 3.2.2. Milieu naturel à l'échelle des zones d'études

La zone est peu large, globalement contrainte entre des limites de propriétés privées et le bord de route, occupée par une haie ornementale (code Corine Biotope 84 « alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs ») en limite de propriété privée et une bande enherbée entretenue (code CB 87).



La haie est monospécifique, composée de laurier ornemental. Dans le contexte local, cette haie se situe à la lisière de deux systèmes extrêmement anthropisés, d'un côté l'urbanisation et de l'autre, la nationale. De plus, cette haie n'est connectée à aucun réseau de haie. Ce milieu n'offre donc pas les conditions de tranquillité et de connexion pour abriter une faune riche et diversifiée.

D'autre part la bande enherbée présente des espèces communes, cette bande enherbée est régulièrement entretenue.

**Les potentialités et l'enjeu écologique sont donc négligeables.**

## 3.3. PLAN DE PREVENTION DU BRUIT

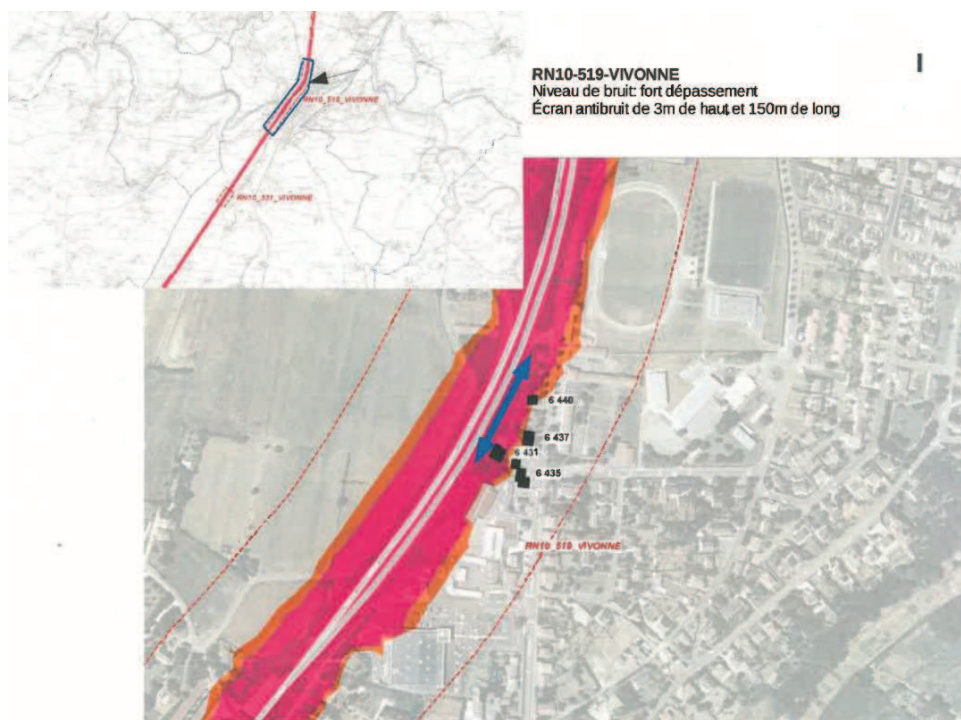
Le secteur d'étude de Vivonne est couvert par le plan de prévention du bruit dans l'environnement des grandes infrastructures routières nationales de Poitou-Charentes. Les voies concernées sont les routes nationales ayant fait l'objet des cartes stratégiques du bruit conformément à la réglementation en vigueur (directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement) et gérées par les DIR Atlantiques et Centre-Ouest, à savoir celle recevant un trafic de plus de 6 millions de véhicules par an.

Extrait du PPBE :



## Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne

Procédure de cas par cas des études d'impact  
ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL



**Fig. 4. PPBE Secteur de Vivonne**

### 3.4. RISQUES MAJEURS

La commune de Lagord est soumise aux risques de :

- Tempête,
- Mouvement de terrain ; séisme niveau 3 ; « cavités » et « retrait gonflement d'argile »,
- Transport de marchandises dangereuses.

**Aucun plan de prévention des risques n'est présent au droit du secteur d'étude.** La zone d'étude se trouve environ 2,5 km au nord de la zone inondable du Clain.

### 3.5. SITES ET SOLS POLLUES

Les sites BASOL (base de données nationale des sols pollués) et BASIAS (base de données nationale des sites pollués et recense donc les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement) ont été consultés.

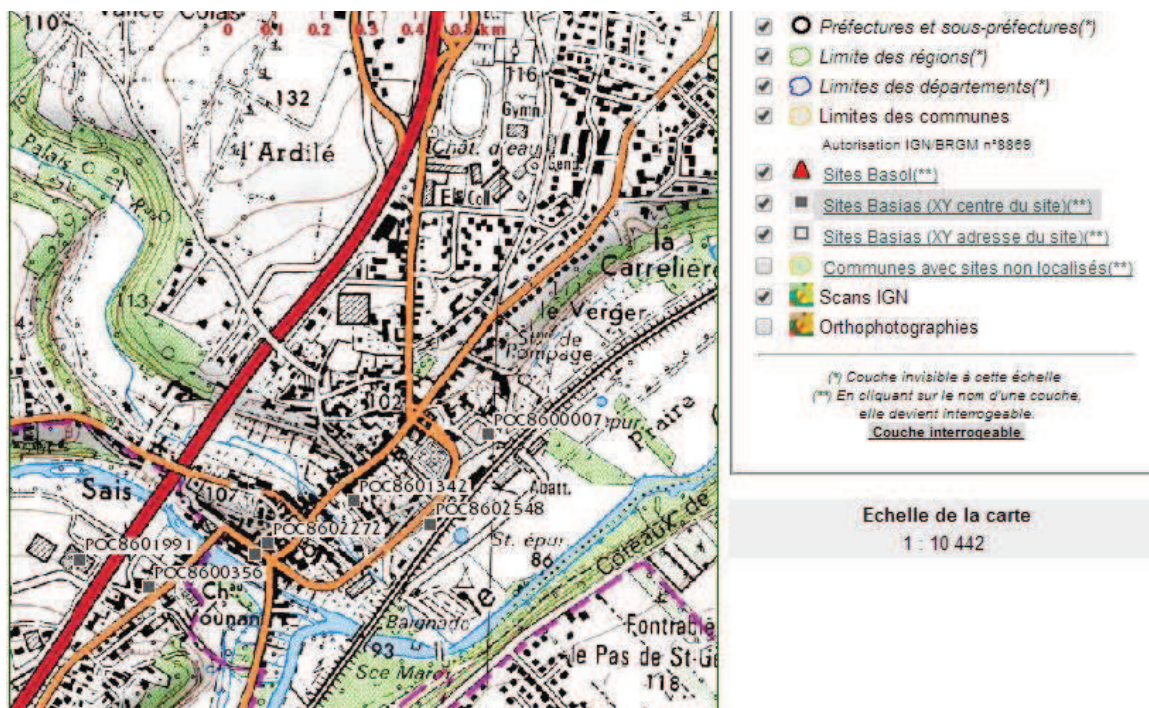
Il en ressort qu'**aucun site et sol pollué n'est présent au droit du secteur d'étude de Vivonne.**

Le site pollué le plus proche est un ancien site industriel, celui de l'ancienne tannerie de la levée, situé à environ 1 km au sud-est.

**Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne**

Procédure de cas par cas des études d'impact

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL



**Fig. 5. Extrait du site BASIAS repérant les sites et sols pollués sur la commune de Vivonne**

### 3.6. HYDROGRAPHIE

#### 3.6.1. Eaux superficielles

##### 3.6.1.1. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Les secteurs de Lagord ne se trouvent pas à proximité de cours d'eau. Le cours d'eau le plus proche est le Clain à environ 2.5 km au sud.

Aucune interaction n'est attendue entre le projet et les eaux superficielles. Il faudra toutefois être vigilant à la pollution accidentelle en phase travaux.

##### 3.6.1.2. ZONE DE REPARTITION DES EAUX

Ce sont des zones où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources en eau par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements d'eau y sont plus contraignants.

Les zones de répartition des eaux sont fixées par arrêté du préfet coordonnateur de bassin. En Poitou-Charentes, 82% du territoire régional est concerné ; 94% de la Charente-Maritime.

**Le secteur de Vivonne est concerné par une zone de répartition des eaux.**

### 3.6.2. Eaux souterraines

Les sites de l'agence de l'eau, du BRGM et de la DREAL ont été consultés, aucun périmètre de protection pour les captages d'eau potable, ne se trouve à proximité du secteur d'étude de Vivonne.

## 3.7. PAYSAGE

### 3.7.1. Sites inscrits/classés

Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager doit être rigoureusement préservé. Les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du préfet ou du ministre de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la commission départementale des sites (CDSPP) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'Etat.

L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (SDAP). Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir où l'avis est conforme. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

Au niveau de la zone d'étude de Vivonne **aucun site inscrit et classé ne se trouve à proximité des secteurs d'étude.**

### 3.7.2. Autres intérêts paysager

Aucune ZPPAUP, ni, monuments historiques, ni site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ne se trouvent à proximité du secteur d'étude.

**Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne**

Procédure de cas par cas des études d'impact

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

**3.7.3. Synthèse des enjeux et préconisations**

Thème	Secteur de Vivonne
<u>Occupation du sol</u>	
Usage	Nul
Doc d'urbanisme	Modéré*
<u>Milieu Naturel</u>	
Périmètre d'inventaire et de protection	Nul
Zones humides	Nul
Potentialités écologiques	Très faible
Plan de prévention du bruit	Fort
Risques majeurs	Faible
Sites et sols pollués	Nul
<u>Hydrographie</u>	
Eaux superficielles	Nul
ZRE	Faible
Eaux souterraines	Nul
<u>Paysage</u>	
Sites inscrits/classés	Nul
Autres intérêt paysagers	Nul

\*Nécessité de vérifier auprès des services urbanismes des communes respectives, la compatibilité du projet avec le règlement d'urbanisme. Dans le cas contraire, des modifications des documents d'urbanismes devront être effectuées.

**4. METHODOLOGIE**

Pour réaliser le formulaire cas par cas nous avons consulté les sources documentaires suivantes :

- Système d'information sur l'eau des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne,
- Portail géographique de l'état : PEGASE Poitou-Charentes,
- Observatoire régional de l'environnement en Poitou-Charentes,

**Projet de protections acoustiques – secteur de Vivonne**

Procédure de cas par cas des études d'impact

ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N 14734\*02 – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

- 
- Géorisques (site du ministère de l'écologie et du développement durable),
  - Basol,
  - Basias,
  - BRGM.
  - Communes de Lagord et de Sainte-Soulle : documents d'urbanisme et paysage (ZPPAUP etc ...).

Une analyse du milieu naturel sur le terrain a été réalisée par l'écologue d'ATELIA Eau & Environnement le 8 juillet 2014, visant à identifier les habitats naturels (basé sur la typologie Corine Biotope de niveau 2) et leur potentialité en tant qu'habitat d'espèce et corridor écologique.

oOo

## **ANNEXE 1**

# **Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage**

Pièce fournie par ailleurs dans le dossier de demande d'examen au cas par cas

## **ANNEXE 2**

### **Illustration zone d'implantation**

**Illustration de la zone  
d'implantation  
Vivonne - Secteur 5**



**Secteur 5**

